4° *Maladies de l'œuf.* — Toutes les maladies de l'œuf peuvent produire l'avortement; nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit (voy. *Maladies de l'œuf*), il nous suffira de rappeler ici que les plus importantes de ces maladies sont l'hydropisie de l'amnios, l'hydrorrhée, la môle hydatiforme, l'apoplexie placentaire et l'altération fibro-graisseuse du placenta.

J'ai peine à croire que l'insertion du placenta sur le col puisse produire l'avortement. Je pense que les observations citées à l'appui de cette opinion ont été mal interprétées. On a considéré comme cause de l'avortement, dans ces cas, l'insertion du placenta sur le col, quand certainement cette insertion n'était qu'une simple coïncidence.

M. d'Outrepont a décrit, comme pouvant causer la mort du fœtus, un état de torsion du cordon ombilical sur lui-même. L'état de compression qui en résulte peut, dit-il, empêcher la circulation. Dans tous les cas où il a eu l'occasion de l'observer, les fœtus étaient morts depuis longtemps.

Le cordon ombilical peut-il, lorsqu'il est trop court, tirailler et décoller le placenta, ou bien se rompre? Aux faits rapportés par Mauriceau, Stein, etc., M. Guillemot ajoute le fait suivant: Le fœtus avait trois mois, le cordon ombilical était fortement tendu et même à moitié rompu à son origine au nombril: il entourait le cou par deux circulaires, et la pression qu'il exerçait sur cette partie était telle, qu'il y a laissé des marques profondes. La circulation, dit M. Guillemot, a dû être interrompue dans le cordon par la tension et la compression qu'il supportait, et l'étranglement du cou de l'enfant n'a pas dû non plus être étranger à sa mort. M. Deneux a cité un cas de rupture de la veine ombilicale et d'épanchement de sang dans le tissu même du cordon; il trouva un caillot qui avait le volume d'une petite noix, et qui, par la compression qu'il déterminait, avait interrompu la circulation dans les vaisseaux ombilicaux.

Enfin les maladies des membranes, de la vésicule ombilicale, sont encore une cause fréquente de l'avortement, surtout dans les premiers temps de la vie embryonnaire. Sur plus de deux cents produits qui n'avaient pas dépassé le troisième mois, M. Velpeau a pu voir le plus souvent une altération de quelques-unes des parties de l'œuf.

5° *Maladies et mort du fœtus.* — Le fœtus peut être arrêté dans son développement par des circonstances qui, le plus souvent, nous échappent. Il peut être affecté, dans le sein de la mère, de toutes les maladies aiguës qui l'assiégent parfois après sa naissance; or, toutes ces maladies, qui ne sont pas toujours fatales à l'enfant nouveau-né, sont d'autant plus funestes au fœtus intra-utérin, qu'elles surviennent à une époque plus rapprochée de celle de la fécondation (voy. *Maladies du fœtus*).

Il faut ajouter, comme cause dépendant du fœtus, la présence de plusieurs enfants. Nous avons déjà vu, en effet, que la distension excessive produite par la grossesse gémellaire peut souvent provoquer des contractions prématurées. Il est rare cependant qu'avant le sixième mois le développement de la matrice soit assez considérable pour produire un pareil accident. Cela n'arrive guère

qu'à une époque plus avancée, et ce dernier cas n'appartient plus à l'avortement.

Les maladies des parents peuvent faire sentir leur influence sur le fœtus. Ainsi un sperme vicié dans sa nature communique au nouvel être un principe de vie qui ne tarde pas à s'éteindre. M. Guillemot attribue à cette cause les nombreux avortements d'une jeune dame qui le consultait. Son mari, quoique d'un âge mûr, portait tous les caractères de la caducité. Devenue veuve, elle se remaria; elle devint plusieurs fois enceinte, et toutes ses grossesses se terminèrent heureusement.

La mère elle-même peut transmettre à son enfant les maladies dont elle est affectée. Rien n'est si commun que de voir des enfants présenter, quelques semaines après leur naissance, des traces évidentes de vérole qu'ils ont reçue de leur mère pendant la vie intra-utérine, et l'on comprend dès lors que cette infection héréditaire puisse tuer le fœtus encore renfermé dans le sein de la mère.

La petite vérole se transmet quelquefois de la mère au fœtus, dont elle cause la mort, et, chose remarquable, plusieurs faits semblent prouver qu'assez souvent l'infection n'a lieu qu'après la guérison de la mère (voyez 444). Dans quelques cas le corps de la mère n'est que le conducteur du principe contagieux de la petite vérole. Nous pouvons ajouter ici quelques exemples à ceux que nous avons déjà cités (page 444). Il y a quelques années que, dans le service du professeur Fouquier, une femme déjà vaccinée accoucha d'un enfant mort et varioleux. L'illustre Mauriceau raconte enfin qu'une mère, pendant les derniers jours de sa grossesse, eut la douleur de perdre de la petite vérole l'aîné de ses trois fils, auquel, malgré son état, elle ne cessa de prodiguer les soins les plus affectueux; lorsqu'elle accoucha, le lendemain de la mort de son fils aîné, l'enfant nouveau-né portait cinq ou six grains de petite vérole.

En résumé, toutes les maladies du fœtus peuvent être suivies d'avortement; la mort le produit fatalement.

§ II. — Causes de l'avortement accidentel.

Outre les causes que nous venons d'énumérer, causes que la plupart des auteurs appellent causes *prédisposantes*, et qu'il serait peut-être plus convenable de nommer *causes à action lente*, il en est d'autres que l'on pourrait appeler causes *accidentelles*. Ce sont celles qui, venues du dehors, font sentir leur influence beaucoup plus promptement. Or, ces dernières sont très-nombreuses, et, en lisant les observations publiées, on voit que les auteurs ont considéré comme causes de l'avortement toutes les commotions physiques et morales que la femme peut éprouver. Dans la plupart des faits cités, il est facile de se convaincre que les observateurs ont attaché beaucoup trop d'importance à ces causes occasionnelles dans la production de l'avortement. Le plus souvent, en effet, il aurait eu lieu sans elles, peut-être seulement un peu plus tard; mais, en fait, c'est à l'action lente et graduée de la cause prédisposante qu'il

faut attribuer l'expulsion du fœtus. Cependant il est quelques-unes de ces causes dont l'influence est irrécusable. Ainsi les chutes, les fatigues excessives, le coït trop répété et les contusions violentes ont, dans certains cas, produit instantanément une perte qui a été suivie de l'avortement. Les chutes et les contusions peuvent, du reste, agir de deux manières: soit en contondant, en irritant violemment les organes de la mère, soit en blessant le fœtus et en produisant sa mort. Ce dernier fait a été nié par quelques auteurs. Aux faits que la science possède je pourrais joindre le suivant, qui m'est propre: Une jeune femme, enceinte de six mois, marchant à tâtons dans sa chambre, se heurte violemment le ventre contre une table; dans la nuit, les mouvements de l'enfant sont tout à coup tumultueux, puis ils diminuent, et le lendemain ils ne se faisaient plus sentir. Deux jours après, elle accoucha d'un enfant mort qui présentait, sur la face postérieure du dos, une ecchymose large comme la paume de la main.

Burdach parle d'une femme qui, au sixième mois de sa grossesse, avait reçu un coup sur le bas-ventre, et qui accoucha d'un enfant dont les os de l'avant-bras et de la jambe avaient été fracturés, et s'étaient soudés sous un angle aigu. La trépidation qui résulte d'un long voyage en chemin de fer ou d'un travail prolongé avec une machine à coudre peut encore produire l'avortement.

Je n'énumérerai pas les autres causes si nombreuses considérées comme causes occasionnelles. Mais pour faire comprendre combien leur importance a été exagérée, je ferai remarquer que si certaines femmes, prédisposées par leur constitution à l'avortement, avortent par suite d'une légère frayeur, de l'odeur d'une bougie mal éteinte ou de la plus petite commotion, il en est d'autres, au contraire, qui éprouvent les peines morales les plus vives, les secousses physiques les plus violentes, sans qu'il en résulte aucun accident; rien ne serait plus facile que de citer des exemples nombreux qui prouveraient cette proposition. J'ai eu l'occasion d'observer à l'Hôtel-Dieu, quand j'y étais interne du service des femmes en couches, une jeune fille enceinte de cinq mois, qui, désespérée de l'abandon de son amant, s'était jetée dans la Seine du haut du Pont-Neuf: à la suite d'une commotion aussi violente, la grossesse n'en continua pas moins son cours. M. Gendrin parle d'une jeune dame qui, étant dans un cabriolet, fut lancée jusqu'au delà de la tête du cheval qui s'abattit dans sa course. Cette dame, enceinte de cinq mois, n'en arriva pas moins sans accident au terme régulier. J'ai observé un autre fait absolument semblable chez la femme d'un notaire des environs de Paris. Je fus consulté (septembre 1845) par une jeune dame évidemment enceinte de cinq à six mois, et chez laquelle son médecin avait soupçonné un engorgement inflammatoire du corps de la matrice; pendant le troisième et quatrième mois, ce collègue crut devoir appliquer deux fois quinze sangsues sur le col même de l'utérus. Non-seulement cette application n'a été suivie d'aucun accident, mais la malade a paru débarrassée des embarras et de la douleur qu'elle éprouvait dans le bas-ventre. Est-il besoin de rappeler enfin toutes les manœuvres, tous les médicaments violents que certaines malheureuses emploient inutilement pour se faire avorter?

§ III. — Causes de l'avortement provoqué.

Le troisième ordre de causes qu'il nous reste à examiner, ce sont les moyens abortifs. Ils doivent être distingués suivant le but qu'on se propose. Ou bien, en effet, il s'agit, en provoquant l'avortement de soustraire la femme aux dangers qui la menacent, ainsi que son enfant, si celui-ci se développe jusqu'à terme; nous traiterons des moyens à employer dans ces cas, lorsque nous parlerons des indications que présentent les vices de conformation de la mère Ou bien, contrairement à toutes les lois de la morale, il s'agit de détruire un fœtus dans le sein de la mère, dans le but unique de faire disparaître les traces d'une grossesse illégitime, et nous n'avons rien à dire des moyens que des mains criminelles mettent alors en usage; ils ne sont que trop connus.

ARTICLE II

SYMPTÔMES DE L'AVORTEMENT

Les signes de l'avortement varient suivant l'époque à laquelle il a lieu, et suivant aussi la cause qui le produit. Lorsqu'il arrive dans les premiers jours de la grossesse, il est ordinairement accompagné de peu de phénomènes remarquables. En général, même, il est si peu douloureux, que les femmes n'éprouvent guère que ce qu'elles ressentent quand la menstruation est difficile. Les premières contractions suffisent à opérer le décollement complet de l'œuf, dont les adhérences sont encore bien faibles; celui-ci sort en entier ou en lambeaux: enveloppé presque toujours par du sang liquide ou à demi coagulé, il est pris pour un caillot, et passe le plus souvent inaperçu; de sorte que la plupart des femmes croient n'avoir éprouvé qu'un léger retard dans leurs règles, suivi d'une menstruation un peu plus difficile et abondante.

A une époque beaucoup plus avancée de la grossesse, les symptômes sont beaucoup plus tranchés, mais ils varient suivant la cause qui produit l'avortement. Ainsi, quand l'avortement est la conséquence du mauvais état de la mère, de maladies chroniques, ou de causes qui ont agi lentement en altérant les organes génitaux, l'œuf et les membranes, on observe ordinairement les symptômes suivants: frissons suivis de chaleur, inappétence, nausées, soif, lassitudes spontanées, palpitations, refroidissement des extrémités, pâleur, tristesse, abattement; tuméfaction et lividité des paupières, perte de l'éclat des yeux; sentiment de faiblesse dans le ventre, de froid vers le pubis, de pesanteur vers l'anus et la vulve; douleur dans les lombes, ténesme vésical, envies fréquentes et illusoires d'uriner; affaiblissement et flaccidité des mamelles, qui laissent quelquefois échapper de la sérosité. Ces phénomènes peuvent être considérés comme précurseurs de l'avortement. Quand ils ont duré pendant un certain